

Lettre ouverte au ministre de l'Industrie Tony Clement – Partie 2 de 3

Questions de vie privée, de sécurité et de devoir civique

Monsieur,

J'espère que vous avez passé une agréable fin de semaine. J'ai promis de vous écrire de nouveau. Me voici. Je veux vous parler aujourd'hui de sujets touchant le recensement, de la confidentialité et de l'obligation de remplir le questionnaire long du recensement. Si je ne m'abuse, vous avez dit avoir reçu d'innombrables lettres et courriels, et de messages Twitter j'imagine, de plainte sur le recensement, sur l'intrusion dans la vie privée et l'obligation de répondre au questionnaire long, ce qui vous a amené à agir rapidement et sans consultation.

Il est légitime de soulever ces questions et d'en discuter ouvertement. Mais je crains que ce tsunami de colère publique qui vous a frappé en juin ne vous ait donné l'occasion de présenter vos arguments. En outre, vous n'avez sans doute pas eu le temps de répondre à toutes les plaintes reçues avant la décision annoncée le 30 juin. Au risque d'être présomptueux, permettez-moi de vous suggérer une façon de répondre.

Premièrement, si je puis, si j'étais le ministre responsable de Statistique Canada, je rappellerais à ces innombrables Canadiens qu'il est peu vraisemblable qu'ils aient à répondre au questionnaire long plus de trois fois dans leur vie. Les probabilités sont presque nulles. Je n'ai eu l'occasion de répondre au questionnaire long du recensement qu'une seule fois; et j'ai 57 ans. J'espère en avoir encore l'occasion. Mais la vie m'a appris que je ne suis pas chanceux à la loterie et dans les recensements. Je n'en tiens rigueur à personne. Je sais que les deux sont déterminés par divers processus aléatoires.

Alors qu'à la loterie les gagnants sont déterminés entièrement au hasard, ou du moins j'aime le croire, le recensement utilise le hasard de façon structurée, comme vous le savez certainement : parfois un échantillonnage stratifié, parfois une autre forme d'échantillonnage structuré. Le processus demeure soumis au hasard dans la mesure où le point de départ de l'échantillonnage comme tel est déterminé au hasard ou que le hasard est introduit à un moment prédéterminé du processus d'échantillonnage. Mais il y a une méthode dans tout cela : seules les méthodes d'échantillonnage reconnues par la communauté scientifique sont utilisées afin de veiller à ce que l'échantillon de population puisse fournir les données que vous et les autres ministres voudrez que vos ministères aient afin d'exercer leurs mandats.

Utiliser simplement un échantillon aléatoire général coûterait beaucoup trop cher aux contribuables, dont je suis. Et les politiciens seraient probablement accusés de gaspiller l'argent des impôts. Donc, les experts de Statistique Canada, qui sont beaucoup plus versés dans les questions de méthodologie que je le suis,

trouvent la façon de collecter des données la plus acceptable scientifiquement et la plus rentable possible. Et tous les Canadiens profitent de leur expertise.

En fait, c'est parce qu'un échantillon aléatoire général est impensable que nous avons, ou devrais-je dire « avons », le devoir de remplir les questionnaires dits courts et longs du recensement. Permettre aux gens de choisir de remplir le questionnaire affaiblit la probabilité de succès d'une méthode d'échantillonnage structuré. Si Statistique Canada compte sur un nombre x de Canadiens d'origine ukrainienne à Gatineau pour répondre au questionnaire afin de comparer les données avec d'autres villes et des Canadiens d'autres ethnicités, et si je décide de ne pas répondre au questionnaire parce que cela entre en conflit avec la partie de hockey à la télé, alors... Houston nous avons un problème.

En passant, vous en apprenez beaucoup sur moi dans mes lettres ouvertes à votre attention. Pour compléter le tableau, permettez-moi de vous confier que ma maison à Gatineau a trois chambres à coucher. Apparemment, cette information est importante pour les nombreux individus qui se sont plaints de l'intrusion du recensement dans la vie privée. Vous avez fait une mise au point en affirmant que vous ne considérez pas cette information importante. Je suis soulagé de ne pas avoir amorcé ici une relation à un niveau d'intimité que je ne souhaitais pas. Je suis marié. Mon intention ici est uniquement d'illustrer que ma maison a toujours eu trois chambres à coucher. Vous n'étiez probablement pas au courant de ce fait. Le recensement a inscrit ce fait lorsque j'ai répondu au questionnaire, bien que je ne me souvienne pas si cette question particulière était posée. Vous n'étiez pas au courant à cause de la *Loi sur la statistique*.

De nouveau, je me sens un peu mal à l'aise de vous écrire au sujet de choses que vous connaissez certainement. Mais d'autres personnes visitant ce site ne le savent peut-être pas : la *Loi sur la statistique* prévoit des pénalités pour les personnes qui ne répondent pas à leurs questionnaires du recensement. Mais elle prévoit des peines plus sévères pour les employés de Statistique Canada qui divulguent des informations de quelque façon que ce soit ou qui rendent possible à une personne l'accès à des informations privées. Et Statistique Canada, pardonnez l'expression, est un peu paranoïaque au sujet de la confidentialité : avez-vous déjà tenté d'entrer dans les édifices? Le matériel des systèmes de données est très bien protégé et séparé, probablement aussi bien protégé que ce que votre collègue de la Défense pourrait se vanter pour son ministère. Et ne laissez pas traîner d'imprimés à Statistique Canada, si vous voulez éviter les problèmes. Très franchement, trouver *mes* trois chambres à coucher dans les données du recensement serait comme de trouver un grain de sable particulier sur une plage. Bonne chance.

Mais sachez que même si vous pouviez trouver mes trois chambres, comme vous, cela m'importe peu. C'est mon devoir civique de fournir à Statistique Canada cette information, qui est ensuite dépersonnalisée et perdue dans une mer de données. Des clients de Statistique Canada ont demandé l'information,

peut-être un ministère, peut-être une ville, peut-être une entreprise de fabrication de lits par l'entremise de votre autre ministère Industrie Canada. Statistique Canada a jugé qu'il était possible et approprié de recueillir l'information sous le sceau de la plus stricte confidentialité au pays.

Et l'essentiel est que mon devoir me dicte de remplir le formulaire, tant que je suis obligé de le faire. C'est un peu comme payer des impôts. C'est mon devoir. Si des Canadiens en assez grand nombre se plaignaient des impôts à payer, je suis certain que votre gouvernement ou tout autre gouvernement ne réagirait pas en rendant les impôts volontaires. Pour être franc, j'espère que non. Je crois dans le devoir civique. Je crois dans le recensement et les impôts. Si j'avais la possibilité de choisir de ne pas payer d'impôt, vous n'auriez peut-être pas l'argent nécessaire pour gérer ce merveilleux pays qu'est le nôtre.

Je ne peux imaginer comment éviter de rendre un recensement obligatoire. Mais la menace de la prison pour ne pas répondre au recensement est-elle nécessaire? Probablement pas. Une amende est-elle nécessaire? Je réponds oui, tout comme les Canadiens doivent payer une pénalité s'ils ne produisent pas leur déclaration de revenus ou ne paient pas leurs impôts. Un recensement peut-il ne pas être « intrusif »? Si le mot intrusif signifie « poser des questions sur une personne et sa famille », la réponse est évidemment non. Statistique Canada peut-elle garantir la confidentialité des informations recueillies dans un recensement de sorte que personne ne saura que ma maison a trois chambres (désolé, Statistique Canada, j'ai vendu la mèche)? La réponse est catégoriquement oui.

Au risque de me répéter, les questions que vous et d'autres avez soulevées sont des questions légitimes qui méritent d'être discutées et explorées. Mais je crois véritablement qu'il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que ces questions soient discutées ouvertement.

Pour les membres de l'association que je représente et qui travaillent à Statistique Canada, servir leur ministre est primordial. C'est ce que les fonctionnaires font. Toutefois, ils ne peuvent exercer leur fonction si le recensement devient un sondage, à savoir une enquête volontaire. Comme vous pouvez le voir, nous avons un sérieux dilemme.

Je dois partir maintenant. Demain, nous parlerons d'un sujet soulevé dans ma première lettre : l'honneur et l'intégrité.

Merci encore de lire la lettre.

Claude Danik
Directeur exécutif
Association canadienne des employés professionnels